

Verbier-Expérience est une petite école de ski et activités de montagne, nous n'avons que 6 à 8 moniteurs ne donnant que des cours privés aucunes places de rendez-vous, nous ne donnons pas de cours collectifs.

## 1. Plan général de protection Covid-19.

- Responsable de l'école de ski Verbier-Expérience : **Thierry Kobza** (Directeur)
- Ce concept de protection se fonde sur les mesures et les exigences décidées par l'Office fédéral de la santé publique OFSP et sur les ordonnances COVID-19 actuellement en vigueur, conformément à ce qui suit : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20201773/index.html>
- Chaque client ou collaborateur, devra suivre les règles suivantes dans la station :
  - *Porter un masque dans les remontées mécaniques y compris dans les files d'attente et certaines rues de Verbier.*
  - *Respecter la distanciation sociale de 1.50m dans toutes les files d'attente.*
  - *Respecter la limitation de capacité indiquée dans les remontées mécaniques.*
  - *Laver les mains autant que possible.*
- Le thème COVID-19 étant en constante évolution, tant au niveau fédéral que cantonal, il est essentiel d'obtenir des informations actualisées directement auprès des autorités publiques. En cas de changements majeurs, Verbier-expérience fera suivre les informations à ses collaborateurs.
- Pour Verbier-expérience la santé de la population constitue une priorité absolue. En ce sens, Verbier-expérience soutient pleinement les mesures prises par les autorités et exige et encourage la responsabilité sociale.
- Chaque collaborateur a reçu les informations cantonales et fédérales des mesures individuelles à prendre. (Gestes barrières et comportement vis-à-vis des autres)
- Respect des règles fixées par Téléverbier, nombre de personnes dans les cabines, comportement dans les files d'attente.
- Notre devoir d'information. Toutes les règles régissant la station de Verbier, restaurant, bar, après-ski etc... Concernant la vie de la station seront donner aux clients.
- Les règles communales concernant le port du masque dans toutes établissements fermés, ainsi que certaines rues de Verbier seront respectées.
- Ce document sera utilisé et lu par chaque collaborateur.

## **2. Protection individuelle des collaborateurs**

- Nous fournissons à chacun de nos collaborateurs, des tubes pour le ski avec un filtre agréé incorporé.
- Des masques chirurgicaux sont fournis.
- Un tube de gel par moniteur est fourni.
- Chaque collaborateur, en cas de doute sur sa santé sera arrêté.
- Nous demandons que chaque collaborateur gère sa vie privée dans les règles de l'OFSP.
- Nous ferons régulièrement un test de température à nos collaborateurs.
- Nous informerons régulièrement les employés sur les mesures d'hygiène, l'utilisation des masques de protection (masques chirurgicaux) et sur le contact avec la clientèle.
- Nous informerons les employés et les autres personnes concernées sur les lignes directrices et les mesures.
- Les employés malades seront stoppés et renvoyés immédiatement chez eux.
- Ils devront suivre les instructions de l'OFSP concernant l'isolement.
- Nous devons clarifier le risque de transmission à d'autres employés et suivre les instructions de l'OFSP 3.13 SITUATIONS DE TRAVAIL PARTICULIERES Prise en compte des aspects spécifiques du travail et des situations de travail pour assurer la protection.

## **3. Relation avec les clients.**

- Chaque client est informé de la situation et reçoit les règles de l'OFSP qui régissent dans le canton.
- Nous n'autoriserons pas les clients malades ou symptomatiques à suivre le cours et sera renvoyer immédiatement chez eux pourvus d'un masque chirurgical.
- En cas d'infection, nous demanderons à nos clients de suivre les instructions de l'OFSP concernant l'isolement.
- Nous clarifierons le risque de transmission à d'autres employés et suivrons les instructions de l'OFSP.
- Verbier-expérience, documentent les leçons avec les informations suivantes : *Prénom, nom, adresse et numéro de téléphone des participants et du moniteur de sports de neige, date et lieu de la leçon, incidents particuliers éventuels.* Ce document sera conservé jusqu'à la fin de la saison.

- Notre devoir d'information. Toutes les règles sanitaires régissant la station de Verbier seront transmises à nos clients, restaurant, bar, après-ski etc...
- Indiquent explicitement aux participants, lors de l'inscription et au début du cours, les exigences obligatoires à respecter. Les participants qui ne sont pas d'accord avec les directives ne peuvent pas participer aux leçons.
- L'échange de matériel (par exemple, des bâtons) et d'aides didactiques n'est pas autorisé. Les personnes qui vivent dans le même ménage en sont exclues.
- Un remboursement du cours est prévu pour un participant atteint ou symptomatique du virus.
- Nous favorisons le paiement sur facture ou sans contact.
- LES PARTICIPANTS S'ENGAGENT A PARTICIPER AU COURS SANS AUCUN SYMPTOME.
- Si un des symptômes du Coronavirus se déclare avant le cours. Le participant devra s'engager à suivre les instructions d'isolement selon l'OFSP. [www.bag.admin.ch/isolation-und-quarantaene](http://www.bag.admin.ch/isolation-und-quarantaene)
- Les participants s'engagent à ne pas avoir de contacts physiques entre eux (poignée de main, bise, etc.). (*Cours collectifs*)
- Tout au long du cours, les participants gardent une distance d'au moins 1.5 mètre entre eux. Ceci d'applique également pour les pauses café ou les repas de midi. Si cette mesure ne peut pas s'appliquer, le port du masque est obligatoire. En cas d'urgence/accident, des précautions appropriées doivent être prises (désinfectant, masque de protection). • Le contact physique doit être évité.
- Nous demanderons aux clients, pour éviter les contacts de prendre leurs pass en ligne.
- Nous avons préservé des tables de 4 personnes dans les restaurants d'altitude, ceci afin de permettre à nos partenaires de s'organiser.
- Nous prévoyons des masques chirurgicaux dans le cas où le client ne serait pas apte à en fournir un.

### **3.1. Lieu de contact /dépose des enfants / retour des cours**

- Chaque client se traite de manière individuelle, nos cours sont privés ne nécessitant aucun regroupement.
- Nos clients seront dirigés de manière à éviter Médran et les Ruinettes.
- Nos rendez-vous seront donnés dans la mesure du possible en haut des installations, Savoleyres, Attelas, Mayentset ou alors au départ via Carrefour ou Savoleyres.
- Le retour des cours se fera principalement par le rouge ou Carrefour.

- Pour les enfants, un lieu de rendez-vous avec les parents sera fixé sur les pistes ou en dehors des lieux trop fréquentés. Nous nous adapterons à chaque situation.
- Sans places fixes de rendez-vous, cela nous permettra d'éviter les places à regroupement.

### **3.2. Effectif des cours**

- Tous nos cours sont privés et nos cours enfants sont limité à 4 enfants de la même famille ou amis.
- Les activités avec des personnes âgées de plus de 16 ans révolus doivent respecter la règle des 5 personnes - y compris l'instructeur - 4+1 règle.
- En dessous de 16 ans révolus, la règle des 5 personnes ne s'applique pas, Nous essayerons néanmoins d'avoir les plus petits groupes possibles.

### **3.3. Poses et repas**

- Selon les semaines nous réservons à l'avance dans les restaurants d'altitude ou en station pour midi. Ceci nous permettant d'offrir des places pour nos clients.
- Les places sont limitées à 4 par table (y compris moniteur)
- Nous proposerons des paniers pique-nique pour ainsi favoriser le plein air.
- Les règles régissant la restauration seront appliquées par nos moniteurs et l'information passée à nos clients.
- Nous n'irons pas au restaurant sans avoir une réservation au préalable.

## **4. Comportement sur le domaine skiable :**

- Dans les Remontées mécaniques « Le port d'un masque chirurgical est obligatoire sur toutes les installations de remontées mécaniques, Télésièges et téléskis compris.
- Respecter la distance de 1,5 mètre dans les files d'attentes à l'intérieur comme à l'extérieur.
- Lorsque la distance d'au moins 1,5 mètre ne peut être respectée. Exceptions : Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas obligés de porter un masque. Les personnes qui ne peuvent pas porter de masque pour des raisons particulières, principalement médicales, sont également exemptées de l'obligation de porter un masque.
- Cela pourrait aussi comprendre les éléments suivants : Blessures au visage, essoufflement grave, anxiété liée au port d'un masque et handicaps qui rendent le port d'un masque déraisonnable ou impossible.
- Nous devons respecter la capacité indiquée dans les remontées mécaniques.

#### 5. Disposition en cas d'infection.

- En cas d'infection, nous demanderons à nos collaborateurs ou clients de suivre les instructions de l'OFSP concernant l'isolement.
- Nous clarifierons le risque de transmission à d'autres employés et suivrons les instructions de l'OFSP.
- Chez un participant, si un des symptômes du Coronavirus se déclare avant le cours. Il devra s'engager à suivre les instructions d'isolement selon l'OFSP. [www.bag.admin.ch/isolation-und-quarantaene](http://www.bag.admin.ch/isolation-und-quarantaene)

#### 6. Principe de protection dans nos locaux :

- Nous n'avons pas de locaux, nos rencontres se font de manière sporadique durant la saison au magasin le Rock-Shop. (Contrôle de la température, équipement sanitaire, masques et désinfectant)
- Toutes les règles de protection seront appliquées par les collaborateurs à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur du magasin.

#### 7. Dispositions finales mise en œuvre :

- Il faut éviter que des personnes malades n'infectent d'autres personnes. Les personnes présentant des symptômes de la maladie COVID-19 et les personnes qui ont été en contact étroit avec des patients COVID-19 doivent rester à la maison et suivre les instructions d'isolement ou de quarantaine selon l'OFSP.
- Les personnes infectées peuvent être contagieuses avant, pendant et après l'apparition des symptômes du COVID-19. Par conséquent, même les personnes qui ne présentent pas de symptômes doivent se comporter comme si elles étaient contagieuses (se tenir à distance des autres personnes).
- Distance, propreté, désinfection du matériel et hygiène des mains aidera à protéger les personnes particulièrement vulnérables.
- La transmission par contact plus étroit, ainsi que la transmission par gouttelettes, peuvent être évitées par un espacement d'au moins 1.5 mètres ou par des barrières physiques. Pour prévenir la transmission par les mains, il est important que toutes les personnes se lavent les mains régulièrement et soigneusement et que les surfaces fréquemment touchées soient nettoyées. Matériel de ski, gants, casques etc...
- Des contrôles réguliers seront faits sur nos collaborateurs.

Verbier, le 16 décembre 2020

